

DECRET N° 93-025 DU 20 FEVRIER 1993

portant nomination de Monsieur OBEMBE Jean François en qualité  
de Conseiller Spécial auprès du Président de la République.

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 15 mars 1992 ;

VU le Décret n° 92-926 du 10 novembre 1992 portant organisation de la  
Présidence de la République ;

VU le Décret n° 92-896 du 3 septembre 1992 portant nomination du Ministre  
à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

VU le Décret n° 92-980 du 31 décembre 1992 portant rectificatif au Décret  
n° 92-909 du 6 octobre 1992 portant nomination d'une Directrice Adjointe  
de Cabinet du Président de la République ;

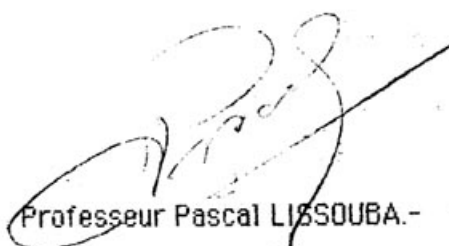
DECRETE :

Article 1er. - Monsieur OBEMBE (Jean François) est nommé en qualité de Conseiller  
Spécial auprès du Président de la République.

Article 2. - Un texte subséquent fixera en tant que de besoin les missions de  
l'intéressé.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au JOURNAL OFFICIEL de la  
République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 20 Février 1993



Professeur Pascal LISSOUBA.-